|  |
| --- |
|  |
|  |

**ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025**

**CIRCULAIRE DE RENTRÉE – LYCEE PASCAL**

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux élèves et retrouverons avec plaisir nos anciens à la rentrée prochaine.

Voici des renseignements précis sur les dates de la rentrée scolaire et les inscriptions aux diverses activités périscolaires.

**Rentrée**

**MARDI 3 SEPTEMBRE** (horaires détaillés ci-dessous)

Les élèves qui avaient un cours de vacances obligatoire devront apporter leurs devoirs et l’attestation de travail au plus tard le jour de la rentrée.

* Secondes : rentrée à 14 h. Fin des cours à 17 h.
* Premières : rentrée à 14 h 15. Fin des cours à 17 h.
* Terminales : rentrée à 14 h 45. Fin des cours à 17 h 30.

Internes

* Secondes : rentrée à 13 h
* Premières : rentrée à 13 h 45
* Terminales : rentrée à 14 h 30

L’emploi du temps de chaque classe sera distribué le premier jour.

**Internes**

Les élèves auront à la rentrée tous les renseignements pour s’installer dans leur chambre, où les parents pourront se rendre. Chaque interne recevra les clefs de son placard et de sa chambre ; il en sera responsable jusqu’à la fin de l’année scolaire.

Une circulaire vous sera distribuée pour que vous nous indiquiez les jours et heures de sortie autorisés, ainsi que l’adresse des correspondants.

Concernant la literie, les élèves devront se munir d’une couette, d’un drap housse, d’une taie et d’une housse de couette.

**Terminales**

Les élèves de Terminale sont invités à déposer auprès du Responsable pédagogique à la première séance de Vie de Classe :

* le relevé des notes qu’ils ont obtenues aux épreuves anticipées du Baccalauréat de juin
* l’attestation de recensement pour la préparation à la Défense.

**Livres et Cahiers**

Les manuels sont commandés par l’établissement et remis aux élèves à la rentrée. Ils devront être recouverts dans la première semaine suivant la rentrée avec le kit fourni par l’établissement.

**Au Collège et au Lycée, le cahier de textes est fourni par l’Etablissement. Merci de ne pas vous en procurer.**

Se munir d’un classeur avec copies et d’une trousse dès le premier cours.

**Uniformes**

Les lycéens n’ont pas de tenue d’uniforme, sauf durant les cours d’EPS où ils sont tenus de porter une **tenue de sport d’uniforme** (Tshirt et Sweat Pascal, bas de survêtement bleu marine). Les références ont été communiquées par mail aux parents ([www.acanthe-uniforme.com/espace-ecole-securise.html](http://www.acanthe-uniforme.com/espace-ecole-securise.html) code « PASCAL 1899 »). **Les joggings sont interdits les jours où l’enfant n’a pas cours d’EPS**.

**Association sportive (Collège et Lycée)**

**L’Association Sportive de l’École Pascal,** affiliée à l’UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), est accessible à tous les élèves du Collège et du Lycée désireux de pratiquer un sport. Elle permet la pratique par tous les élèves d’activités sportives facultatives **(Basket-ball, Natation, Tennis et Football).**

Les professeurs d’EPS organiseront une séance d’information aux élèves à la rentrée, le nombre d’inscrits étant limité. Les créneaux horaires y seront définitivement confirmés (l’essentiel des activités ayant lieu à l’heure du déjeuner, hormis la piscine qui a lieu le jeudi à 17h).

**Anglais Cambridge**

Les deux heures hebdomadaires d’Anglais Cambridge sont inclues dans l’emploi du temps et obligatoires pour les classes de Seconde et pour les élèves de Première n’ayant pas pris la Spécialité Anglais Monde contemporain.

Un test de niveau sera organisé la première semaine pour les élèves qui n’ont pas pu assister aux tests de mi-juin, ce qui entrainera des aménagements d’emploi du temps.

Chaque élève de Seconde ou de Première passera au mois de mai ou de juin 2025 un examen du Cambridge relatif à son groupe de niveau. Cet examen sera facturé en sus.

**Activités optionnelles**

* Préparation au TOEFL pour les classes de Première et Terminale
* Atelier de théâtre
* Chinois
* Échecs
* Certifications Européennes en Langues
* Association sportive

Des circulaires spéciales d’inscription seront remises la première semaine de la rentrée par le Professeur Principal. Les familles voudront bien les retourner, précisément remplies, pour la deuxième semaine, en Vie de classe.

Nous attirons votre attention sur le fait qu’aucun élève ne pourra participer aux activités optionnelles si la feuille d’inscription n’a pas été complétée et signée au préalable par ses parents. L’engagement est annuel.

**Rendez-vous avec les professeurs**

Sur demande écrite des parents, transmise par l’élève au professeur concerné, par le biais du carnet de correspondance, pour tous les niveaux ou via Pronote (onglet communication).

**Rendez-vous avec le Responsable pédagogique**

Sur rendez-vous pris à l’avance, avec Monsieur Sébastien Plaziat : par mail [splaziat@ecolepascal.fr](mailto:splaziat@ecolepascal.fr) ou 01.45.04.14.23 – tapez 3.

**Demi-pension**

Le régime de votre enfant sera à confirmer à la rentrée. **Aucun changement ne pourra être fait en cours de trimestre**.

En cas d’absence à la demi-pension, une autorisation est à demander par mail au moins 48h avant à intendance@ecolepascal.fr

**Facturation**

**Facturation**

Vous recevrez 3 factures dans l’année, en début de chaque trimestre. Les factures seront consultables via EcoleDirecte (les codes seront envoyés aux nouveaux parents à la rentrée). **Le règlement se fait exclusivement par virement ou prélèvement.** Vous pouvez mensualiser vos paiements ou poser vos questions concernant la facturation à l’adresse suivante : [administration@ecolepascal.fr](mailto:administration@ecolepascal.fr)

**Absence**

Toute absence et tout retard doivent être signalés par téléphone au 01.45.04.14.23 (tapez 1) ou par courriel ([education@ecolepascal.fr](mailto:education@ecolepascal.fr)) au conseiller d’éducation dans les plus brefs délais.

Suite à une absence, **l’élève doit se présenter au bureau du conseiller d’éducation** dès son retour dans l’Établissement, **muni d’un billet d’absence** (présent dans le carnet de correspondance**) rempli et signé par la famille, accompagné si nécessaire d’un justificatif** (certificat médical, convocation…). L’Établissement se réserve le droit de ne pas accueillir en cours un élève sans justificatif.

**Courrier**

Pour tout courrier adressé à l’École pendant l’année, nous vous demandons de rappeler lisiblement le nom, le prénom et la classe de votre enfant.

En cas de changement d’adresse, de mail et (ou) de téléphone, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer par écrit dans les meilleurs délais.

**Réunions de parents**

Samedi 21 septembre 2024 de 14h à 16h30 dans le bâtiment principal bd Lannes.

**Secrétariat**

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 13h et de 14h à 18h.

**Vacances scolaires 2024-2025**

|  |  |
| --- | --- |
| CONGÉS DE TOUSSAINT \* : | du VENDREDI 18 OCTOBRE 2024 après les cours  au LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 au matin |
| CONGÉS DE NOËL \* : | du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024 en fin de matinée  au LUNDI 6 JANVIER 2025 au matin |
| CONGÉS D’HIVER \* :  CONGÉS DE PRINTEMPS \* : | du VENDREDI 14 FÉVRIER 2025 après les cours  au LUNDI 3 MARS 2025 au matin  du VENDREDI 11 AVRIL 2025 après les cours  au LUNDI 28 AVRIL 2025 au matin |
|  |  |
|  |  |

*\*Aucun départ anticipé n’est autorisé, sauf pour raisons médicales dûment justifiées.*

**Règlement Intérieur**

Un exemplaire mis à jour du règlement intérieur de l’Établissement figure dans le carnet de correspondance de l’élève. Il s’agit d’en prendre connaissance et de le signer. Un contrôle des signatures sera ensuite effectué en Vie scolaire.

Tout élève doit être en mesure de présenter ce règlement, en permanence, à un membre de l’équipe éducative.

Bonnes vacances à tous !

